

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **MARDI 26 SEPTEMBRE 2023**, à 19h00, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants :

Siège #1 - Guylaine Larochelle

Siège #2 - Gaétan Roy

Siège #3 - Samuel Roy

Siège #4 - Tonia Despont

Siège #5 - Michel Turcot

Siège #6 - Éric Trudel

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, maire.

Est aussi présent madame Valérie Bergeron, adjointe de direction et greffière – trésorière adjointe.

**2023-09  
140**

**1. VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

ATTENDU qu'un avis public de cette séance a été donné le 22 septembre 2023 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont, et résolu à l'unanimité ;

- QUE l'avis de convocation ait été signifié à tous les membres du conseil, conformément à l'article 152 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1, et constat unanime est fait par tous les membres du conseil ;
- QUE les membres considèrent l'avis de convocation bon et valable ;
- QU'après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

**ADOPTÉE**

**2023-09  
141**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Samuel Roy,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

**3. LÉGISLATION**

3.1 Résolution de concordance et de courte échéances / Emprunt par billets au montant de 428 700\$ / 4 octobre 2023 ;

3.2 Soumission pour billets ;

3.3 Démission / Direction général / M. Frédéric Corneau ;

3.4 Nomination / Direction général par intérim ;

3.5 Adjudication de contrat / Fédération québécoise des municipalités (FQM) / Mandat Service en ressources humaines et relations de travail / Service juridiques ;

3.6 Embauche permanente / Directeur des travaux publics / M. Claude Morin

**4. PÉRIODE DE QUESTION**

## 5. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Cette séance extraordinaire étant convoquée exclusivement aux sujets à l'ordre du jour, les membres du conseil procéderont en conséquence.

**ADOPTÉE**

### 3 - LÉGISLATION

2023-09  
142

#### 3.1 - Résolution de concordance et de courte échéance / Emprunt par billets au montant de 428 700\$ / 4 octobre 2023

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Raphaël souhaite emprunter par billets pour un montant total de 428 700 \$ qui sera réalisé le 4 octobre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2016-174	4 300 \$
2018-189	260 400 \$
2018-189	25 400 \$
2018-190	98 000 \$
2018-190	40 600 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2018-190, la Municipalité de Saint-Raphaël souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot, et résolu à l'unanimité ;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- a. les billets seront datés du 4 octobre 2023;
- b. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 avril et le 4 octobre de chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	63 900 \$	
2025.	67 300 \$	
2026.	70 700 \$	
2027.	74 800 \$	
2028.	78 600 \$	(à payer en 2028)
2028.	73 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2018-190 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 octobre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**2023-09 3.2 Soumission pour billets**  
**143 -**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 4 octobre 2023, au montant de 428 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 - BANQUE ROYALE DU CANADA**

63 900 \$ 5,82000 % 2024  
 67 300 \$ 5,82000 % 2025  
 70 700 \$ 5,82000 % 2026  
 74 800 \$ 5,82000 % 2027  
 152 000 \$ 5,82000 % 2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,82000 %

**2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

63 900 \$ 5,70000 % 2024  
 67 300 \$ 5,65000 % 2025  
 70 700 \$ 5,45000 % 2026  
 74 800 \$ 5,50000 % 2027  
 152 000 \$ 5,40000 % 2028

Prix : 98,87800 Coût réel : 5,83825 %

**3 - CAISSE DESJARDINS DE BELLECHASSE**

63 900 \$ 5,91000 % 2024  
 67 300 \$ 5,91000 % 2025  
 70 700 \$ 5,91000 % 2026  
 74 800 \$ 5,91000 % 2027  
 152 000 \$ 5,91000 % 2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,91000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

**Il est proposé par, Gaétan Roy, et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Raphaël accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 4 octobre 2023 au montant de 428 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2016-174, 2018-189 et 2018-190. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2023-09  
144

### 3.3 - Démission / Directeur général / M. Frédéric Corneau

ATTENDU l'embauche de Monsieur Frédéric Corneau à titre de directeur général et greffier-trésorier, tel qu'il appert à la résolution #2023-02-22 ;

ATTENDU la réception d'une lettre de démission datée du 7 septembre 2023 ;

ATTENDU QUE la démission sera effective à partir du 22 septembre 2023, à compter de 16h30 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont, résolu à l'unanimité ;

- D'ACCEPTER la démission de Monsieur Frédéric Corneau, à titre de directeur général et greffier-trésorier, et ce, à compter du 22 septembre 2023.

ADOPTÉE

2023-09  
145

### 3.4 - Nomination / Direction général par intérim

ATTENDU la démission de Monsieur Frédéric Corneau à titre de directeur général et greffier-trésorier, tel qu'il appert à la résolution #2023-09-144 ;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit de nommer un directeur général dans les plus brefs délais ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont, et résolu par quorum,  
Contre: Gylaine Larochelle et Michel Turcot

- DE NOMMER M. Claude Morin, à titre de directeur général et greffier-trésorier par interim, dans l'attente d'une embauche ultérieure ;

ADOPTÉE

2023-09  
146

### 3.5 - Adjudication de contrat / Fédération québécoise des municipalités (FQM) / Mandat Service en ressources humaines et relations de travail / Services juridiques

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Raphaël est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « **FQM** ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 \$ à 215 \$ ;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel et résolu à l'unanimité ;

- QUE la Municipalité de Saint-Raphaël mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

2023-09  
147

**3.6 - Embauche permanente / Directeur des travaux publics / M. Claude Morin**

ATTENDU l'embauche probatoire de Monsieur Claude Morin à titre de directeur des travaux publics, tel qu'il appert à la résolution #2023-04-47 ;

ATTENDU une période de probation de six (6) obligatoire avant une embauche permanente, se terminant le 3 octobre 2023;

ATTENDU QUE le rendement de Monsieur Morin est jugé très satisfaisant par rapport aux exigences établies dans les conditions de sa période de probation et au terme d'une évaluation de fin de probation réalisée par Monsieur Frédéric Corneau, directeur général en date du 21 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER Monsieur Richard Thibault, maire, à signer un contrat d'embauche permanent à Monsieur Claude Morin, à titre de directeur des travaux publics, aux modalités prescrites et au préalable négociés lors de sa nomination initiale.

ADOPTÉE

**4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

2023-09  
148

**5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Samuel Roy,

Et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE

Fermeture à 19h12.

\_\_\_\_\_  
Richard Thibault  
Maire

\_\_\_\_\_  
Valérie Bergeron  
Adjointe de direction et greffière-  
trésorière adjointe